

Commission du personnel

Procès-verbal des séances du 9 avril 2025

Lieu :	Salle des Commissions, Attalens
Présent.e.s :	MS M. Marc Sonney, président
	RL M. Romain Lyon, vice-président
	IG Mme Isabelle Gabriel, secrétaire
	GP Mme Gwendoline Pose, membre
Excusé.e.s :	SH Mme Stéphanie Heinin, membre
	LP Mme Letizia Pizzuro, membre
Rédaction :	Isabelle Gabriel

Ordre du jour

1. **Approbation du PV de la séance – 30 avril et 14 juin 2024**
2. **Remplacement pour les services – CH -AES et conciergerie**
3. **Organisation de l'apéritif du personnel**
4. **Chèque Reka – finalités**
5. **Indemnisation pour les trajets en cas de séance le soir en dehors des horaires de bureau**
6. **Divers et tour de table**
7. **Date et lieu de la prochaine séance**

1. Accueil

MS souhaite la bienvenue à tout le monde.

Le PV de nos séances des 30 avril et 14 juin 2024 est approuvé.

2. Remplacement pour les services – CH -AES et conciergerie

Selon les règlements, les membres de la ComPers sont élus pour 2 ans et rééligibles une seule fois au maximum (RPers, art 6 al 5). Il semble que les membres suivants : M. Sonney, I. Gabriel et L. Pizzurro ont été élus lors de la séance de constitution (cf. annexe) en 2021 et arrivent au terme de leur deuxième mandat de 2 ans.

Candidats proposés :

Administration : Mme Bettina Perroud, collaboratrice RH

AES : nom sera transmis plus tard

Conciergerie : Mme Barbara Bergmann

3. Organisation de l'apéritif du personnel

La date retenue et validée par le CC dans sa séance du 13 janvier dernier est le 18 septembre 2025.

Lors de sa dernière séance, nous avons indiqué qu'une réponse serait donnée.

Toutefois, étant donné que trois membres de la commission vont changer, la Compers propose aux RH de l'organiser cette année.

Pour les années suivantes, l'idée serait de faire participer les apprentis de tous les services, afin qu'ils effectuent une tâche en commun sous la responsabilité de la ComPers.

4. Chèque Reka – finalités

Lors de notre séance du 30 avril, nous avons convenu de proposer à notre employeur l'achat de chèque Reka pour les employés. IG a préparé un courrier et propose de limiter l'achat à CHF 750.00/employé :

Montant d'une carte à CHF 750.00		
A charge de l'employé	CHF 600.00	
A charge de l'employeur		CHF 150.00
20% de rabais de CHF 750		CHF 15.00
Frais de gestion de compte		CHF -11.25
Remise de 1,5 %		CHF 153.25
Coût par employé		

Sachant que tous les employés ne seront pas intéressés par cette offre.

5. Indemnisation pour le déplacement en dehors des horaires de travail

Divers services nous ont fait part de ce point.

Il arrive que des employés doivent revenir le soir afin de prendre le PV d'une commission ou de participer à une séance. Le CC a décidé que ces séances devaient être fixées sur les jours de travail de l'employé.

Si effectivement le lieu d'habitation n'est pas de la responsabilité de l'employeur, le fait de revenir au travail demande à l'employé de s'organiser et lui prend du temps.

Aussi, il est demandé à ce qu'un forfait (par exemple 30 min ou un montant fixe) soit accordé à l'employé qui revient au travail, pour compenser ce manque à gagner.

Les employés de la crèche doivent participer aux colloques de midi, ceci même si c'est un jour de congé (une semaine s/deux).

La Compers donne un préavis négatif. Les séances ou colloques sont stipulés dans le cahier des charges.

6. Divers et tour de table

RAS

7. Date et lieu de la prochaine séance

Une date sera définie une fois la remplaçante de l'AES connue.

Fin de séance à 13h55

COMMISSION DU PERSONNEL

Marc Sonney
Président

Isabelle Gabriel
Secrétaire